

Sujet : [INTERNET] PPVE Carriere BOCAHUT à GLAGEON et TRELON

De : Joel DANLOUX <joel.danloux@wanadoo.fr>

Date : 03/08/2023 20:04

Pour : pref-dcpi Enquete Publique <pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr>

Copie à : nicolas buriez <secretariat@nord-nature.org>, judith bouchain
<judith.bouchain@eiffage.com>

Bonjour

Vous trouverez ci-joint mes remarques concernant le porter à connaissance concernant "la modification des conditions de remise en état du site relative au projet de remblayage partiel de la fosse Ouest" de la carrière du Cailloit (Participation du public du 24 juillet au 7 août 2023).

Je demeure à la disposition des services de la DREAL et de la DDTM pour toute explication complémentaire.

Joël Danloux

Tel 03 27 59 74 37

PS Merci d'accusé réception de la bonne réception et lecture du fichier pdf joint

— Pièces jointes : —

PPVEglageonBocahut.pdf

7,0 Mo

Porter à connaissance concernant le projet de remblayage partiel de la fosse Ouest de la carrière Bocahut à Glageon.

24 juillet - 7 août 2023

Observations présentées par J. Danloux, hydrologue¹

Cinq années après l'autorisation (arrêté préfectoral du 13/12/2017) délivrée à la société Etablissements BOCAHUT pour le renouvellement et l'extension de la carrière de calcaire brut du Cailloit pour 30 ans, et « interdisant le remblayage de la carrière par apport de matériaux extérieurs (article 13.3) » un projet de remblayage est proposé, pouvant augmenter les risques de pollution des futures réserves d'eau dont les origines (eaux souterraines et eaux issues du rieu des Hameaux) sont loin d'être identifiées.

Les incertitudes sur les origines et la nature des eaux recueillies au fond des fosses d'extraction avant tout projet de remblaiement par des déchets inertes

« On peut donc considérer que l'exhaure comprend environ 97 % d'eau de la nappe y compris l'eau en provenance du rieu des Hameaux » (Note technique BURGEAP du 06/07/2022)²

Si l'on peut être d'accord sur ce terme global, il est pour le moins inexact d'attribuer au Professeur Mania³ le bilan hydrologique de la carrière et de considérer que « 85 % du débit d'exhaure proviendrait de la nappe directement » et que seulement 3 % proviendrait du rieu des Hameaux »².

Le rapport d'expertise règlementaire en 2011 du Professeur Mania n'avait pour objet que de juger de l'efficacité du réseau piézométrique nouvellement réinstallé, en utilisant « les études préalables engagées par le pétitionnaire », dont un rapport de 2004 du ... BURGEAP, alors chargé de l'évaluation possible des eaux d'exhaure de la carrière de Glageon à des fins alimentaires !

Les 3 % estimés pour le ruisseau des Hameaux² sont déduits de 2 estimations de débit - 5 et 160 l/s - réalisées le 16/09/2003 par le BURGEAP en amont et en aval de la carrière Ouest, la seule alors à être exploitée.

Ce résultat a été fourni par le BURGEAP lors de la présentation à Maroilles (PNR de l'Avesnois) le 22/11/2004 d'une étude de valorisation des eaux d'exhaure. [voir les 2 fiches jointes en annexe à nos observations]

Ces « mesures hydrologiques » qui auraient peut-être permis de préciser l'origine des apports aboutissant en fond de fosse n'ont pu - malheureusement - être correctement réalisées car l'évaluation amont n'a pas été faite sur le rieu des Hameaux en secteur imperméable (schistes du Couvinien affleurants rue Roger Salengro) mais en plein secteur de calcaires karstifiés, dans la future zone d'extraction ! [voir la carte jointe en annexe à nos observations]

Des rapports entre les apports du rieu des Hameaux et l'eau de fond de fosse exhaurée pourraient être beaucoup plus étroits (et plus conséquents en matière de pollutions).

L'ancien exploitant ayant toujours refusé - malgré un arrêté préfectoral - à débuser le rieu des Hameaux, il n'est pas impossible que le bâchage du cours d'eau sous les gravats soit inefficace, et qu'une grande partie des eaux du rieu des Hameaux se perdent pour

se retrouver en fond de fosse !

Ces apports importants du rieu des Hameaux aux eaux exhaurées du fond de la fosse d'extraction Ouest pourraient expliquer la **très grande similitude des résultats d'analyses** réalisées sur les eaux d'exhaure et celles du rieu des Hameaux ⁴.

Si l'usage final affiché est d'exploiter dans un avenir proche - 30 ans - les plans d'eau des 2 fosses pour la distribution publique, un programme minimum de contrôles et de travaux devrait pouvoir être réalisé par le groupe EIFFAGE **afin que sa responsabilité ne soit pas engagée en fin d'exploitation, en cas de pollution liée aux eaux superficielles (rieu des hameaux) ou souterraines (ancienne décharge d'ordures de Glageon ou dépôt de déchets inertes autorisé)**.

Afin de lever ces doutes et de limiter les risques, nous souhaiterions

1. Pour le rieu des Hameaux, et avant que le chantier de décharge de déchets inertes ne soit engagé :

- Une étanchéification complète du lit sur toute la longueur de la dérivation autorisée en amont de la carrière Ouest.
- Un débusage complet et une étanchéification du lit dans la partie Ouest, là où il se trouve enterré sous les gravats et où des pertes sont à craindre

2. Pour un meilleur contrôle des déchets, et dès le démarrage du dépôt de déchets inertes en fond de fosse Ouest, la mise en place et l'analyse semestrielle de la qualité des eaux :

- D'un piézomètre à l'Ouest immédiat de la fosse, entre le merlon Ouest et l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Glageon.
- D'un piézomètre dans les déchets inertes et dès les premiers dépôts, en vue d'y effectuer des prélèvements permanents dans les eaux de fond de fosse, et ce durant toute la durée d'exploitation des fosses par le groupe EIFFAGE.

1. Membre et ancien représentant de la fédération Nord Nature Environnement au Comité de Bassin, à la CDNPS du Nord section Carrières et à la Commission Locale de l'Eau Sambre-Avesnois jusqu'en 2016.

2. Pièce annexe 11 du Porter à connaissance, note technique BURGEAP réf. CDMCNO203550 / RDMCNO02541-02 du 06/07/22, page 10, paragraphe 2.6

3. Mania, J. (2011) : Rapport hydrogéologique sur l'efficacité du réseau piézométrique de la carrière Bocahut Glageon (Nord).

4. Pièce annexe 11 du Porter à connaissance, note technique BURGEAP réf. CDMCNO203550 / RDMCNO02541-02 du 06/07/22, page 10, tableau 4. Echantillons du 25/06/2020.

**Porter à connaissance concernant le projet de remblayage partiel de la
fosse Ouest de la carrière Bocahut à Glageon.
24 juillet – 7 août 2023
Observations présentées par J. Danloux**

Pièces en annexe

- BURGEAP Novembre 2004 / Carrière GLAGEON
2 pages scannées
- Localisation du point de mesure amont

Burgeap 01

BURGEAP

PNR de l'Avesnois
Etude de valorisation des eaux d'exhaure

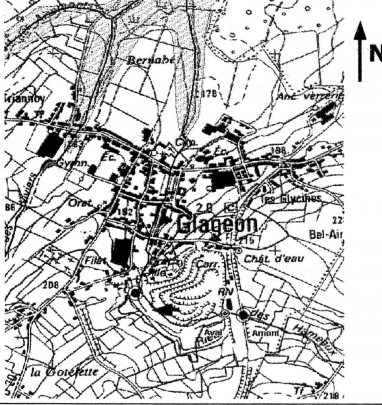

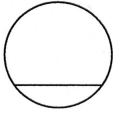
Carrière GLAGEON	Exploitant : BOCAHUT	Début d'exploitation : début XX ^{ème}
<p>Carrière exploitant le calcaire du Givétien (Dévonien moyen)</p> <p><u>Données 2004 :</u> Production de 650 000 tonnes de matériaux par an</p> <p>Exploitation actuelle à la profondeur de 75 m Extension prévue à la profondeur de 105 m puis vers l'est et l'ouest</p> <p>Rabattement actuel de la nappe d'eau souterraine de 65 m (TN = 205 m NGF) Exhaure moyenne de 58 l/s soit 210 m³/h soit 2 millions de m³/an Bassin de décantation avant rejet Eaux proviennent pour une grande partie de la nappe puis de la pluie sur la carrière et très peu de la rivière Les quantités de la pluie et de la rivière ne devraient pas augmenter au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière</p> <p>Point de Rejet : ruisseau des Hameaux affluent de l'Helpe mineure. Le ruisseau des hameaux est busé (DN 1000) sur le pourtour de la carrière, affluent de la Sambre</p> <p>EFFET CONSTATE DE LA CARRIERE</p> <p>Captage AEP dont le périmètre de protection est constitué à 50% par la carrière Nappe exploitée dans un compartiment hydrogéologique indépendant par rapport à la carrière</p>		
<p>ENJEUX :</p> <ul style="list-style-type: none">• ZNIEFF de type 2 à l'aval de la carrière :<ul style="list-style-type: none">➢ Complexe écologique de la Fagne forestière : intérêt biologique remarquable voire exceptionnel➢ Plateau d'Anor et Vallée de l'Helpe Mineure en Amont d'Etroeungt : grande diversité écologique et paysagère• ZNIEFF de type 1 à l'aval de la carrière (de type zone humide) :<ul style="list-style-type: none">➢ Etang et marais du pont de Sains : ensemble marécageux : intérêt faune - flore• ZICO : Forêt de Thierache : Trélon, Fourmies, Hirson, Saint Michel• Proposition de sites d'intérêt communautaire en aval : Forêts, bois étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor• Etang de pêche à l'aval – pisciculture• Problème de colmatage des frayères par les rejets de MES• Helpe mineure en 2^{ème} catégorie piscicole : contexte intermédiaire : brochet, truite fario, loche de rivière, chabot		
<p>JAUGEAGE / IBGN (réalisé le : 16/09/2003)</p> <p><u>Station amont</u> : largeur 40 cm – profondeur 5 cm Débit : 5 l/s IBGN : 6 / 20 (classe de variété 5 – Groupe indicateur 2)</p> <p><u>Station aval</u> : largeur 2 m – profondeur 20 cm Débit : 160 l/s IBGN : 9 / 20 (classe de variété 5 – Groupe indicateur 5)</p> <p><u>Commentaires</u> : temps assez couvert - traces de colmatage en aval plus important en amont</p>		
<p>ZONE D'ETUDE PROPOSEE</p> <p>Ruisseau des hameaux et rivière du pont de Sains jusqu'à sa confluence avec l'Helpe Mineure L'Helpe mineure à sa confluence avec la rivière du pont de Sains a un débit important par rapport au débit de rejet et permet donc d'atténuer les effets sur le milieu</p>		

Novembre 2004

Burgeap 02

BURGEAP

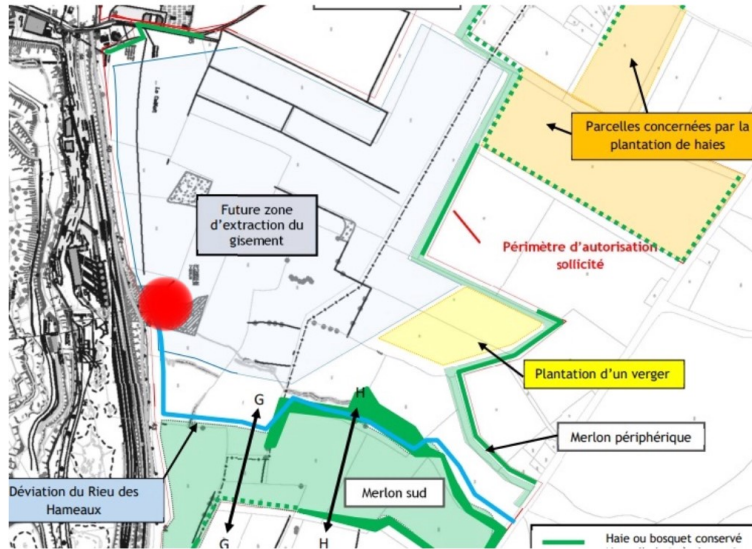
PNR de l'Avesnois
Etude de valorisation des eaux d'exhaure

Carrière Glageon	Exploitant : Bocahut	Date : 16/09/2003																																		
<p>Localisation : ruisseaux des Hameaux</p> <p>Extrait de la carte IGN 1/25 000^{ème}</p> <p>→ : point de rejet de la carrière ● : point de mesure</p> 																																				
<p>Jaugeage amont : 5 l/s</p> <p><u>Granulométrie du fond</u> : terre - vase</p> <p><u>Encombrement du lit</u> : lit dégagé</p> <p><u>Végétation aquatique</u> : pas de végétation</p> <p><u>Berges</u> : <u>rive droite</u> broussailles</p> <p><u>rive gauche</u> broussailles + arbres</p> <p>Tableau de vitesse de l'eau (m/s)</p> <table border="1" data-bbox="742 952 1273 1086"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hauteur / fond</th> <th colspan="6">Distance du profil (à la rive gauche)</th> </tr> <tr> <th>0,15 m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,15 m</td> <td>0,17</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Largeur totale : 0,3 m hauteur d'eau totale : 0,08 m</p> <p>Profil type :</p> 			Hauteur / fond	Distance du profil (à la rive gauche)						0,15 m	m	m	m	m	m	0,15 m	0,17																			
Hauteur / fond	Distance du profil (à la rive gauche)																																			
	0,15 m	m	m	m	m	m																														
0,15 m	0,17																																			
<p>Jaugeage aval : 160 l/s</p> <p><u>Granulométrie du fond</u> : béton</p> <p><u>Encombrement du lit</u> : aucun</p> <p><u>Végétation aquatique</u> : aucune</p> <p><u>Berges</u> : (mesure à la sortie d'une buse béton) <u>rive droite</u> béton</p> <p><u>rive gauche</u> béton</p> <p>Tableau de vitesse de l'eau (m/s)</p> <table border="1" data-bbox="742 1377 1292 1512"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hauteur / fond</th> <th colspan="6">Distance du profil (à la rive gauche)</th> </tr> <tr> <th>0,45 m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> <th>m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,1 m</td> <td>0,8</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Largeur totale : 0,9 m hauteur totale : 0,13 m</p> <p>Profil type : buse DN 600</p> 			Hauteur / fond	Distance du profil (à la rive gauche)						0,45 m	m	m	m	m	m	0,1 m	0,8																			
Hauteur / fond	Distance du profil (à la rive gauche)																																			
	0,45 m	m	m	m	m	m																														
0,1 m	0,8																																			

Janvier 2004

Localisation mesure amont

Localisation de l'ancien "point de mesure" BURGEAP dans la future zone d'extraction (extrait du Dossier du porter à connaissance. KALIES plan page 67)



● Point de mesure dit amont du BURGEAP